

Séance du 6 décembre 2023

DCM : N° 2023-12-10

**OBJET : CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT -
FOUCHERANS**



**L'an deux mil vingt-trois
Le six décembre**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 12/12/2023
Convocation du Conseil du
01/12/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Bénédicte CHARITE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réalisation de travaux d'aménagement du cimetière de Foucherans. L'accès actuel au cimetière, RD112E, pose des problèmes de sécurité et d'accessibilités lors de travaux et d'obsèques. Le projet a pour but de créer un nouvel accès rue du Clos du Jardy avec un nouveau portail et de créer de nouvelles allées en béton désactivé, afin de garantir l'accès PMR sur l'ensemble du cimetière (concessions, caveaux d'urnes, Columbarium et Jardin du Souvenir).

Une estimation évalue le coût de ces travaux plus l'assistance à maîtrise d'ouvrage à 78 155 € HT soit 93 786 € TTC.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux d'aménagement du cimetière de Foucherans et à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR, suivant le plan de financement suivant :

Subventions d'Etat 30% du montant HT (78 155 €)	23 446,50 €
Fonds libres :	70 339,50 €
Montant TTC	93 786,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

